

La présidente du Conseil académique plénier
Nathalie DOMPNIER

Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L712-2 et L712-6-1;

Vu les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés.

Considérant qu'un Conseil académique plénier s'est tenu le 29 juin 2020 avec pour ordre du jour un point unique relatif à l'élection d'un.e vice-président.e en charge de la formation et de la vie étudiante.

Considérant que le quorum, fixé à 36 membres présents et représentés, n'a pas été constaté en début de séance (33 membres présents et représentés).

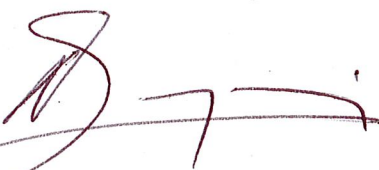
Décide :

Un nouveau Conseil académique plénier est convoqué le vendredi 3 juillet 2020 à 13h00 avec pour objet l'élection d'un.e vice-président.e en charge de la formation et de la vie étudiante.

Conformément à l'article 14 des statuts de l'Université, le Conseil académique plénier en sa séance du vendredi 3 juillet 2020 à 13h00 pourra valablement délibérer quelque soit le nombre de membres présents et représentés.

Fait à Lyon, le 30 juin 2020

La Présidente de l'Université Lyon 2



Nathalie DOMPNIER

